

Région & Département de la Guadeloupe
COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU

APPEL A PROJET

**« NAP »
NOUVELLES ACTIVITES
PERISCOLAIRES.**

**MISE EN PLACE DE LA
« REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES »**

**Direction Education & Temps Libre – Rue GIRARD
97111 MORNE A L'EAU
Tél : 0590 24 71 33 / Fax : 0590 24 52 52 .
Email : educationettempslibre@mornealeau.fr**

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur le territoire Mornalien et en préparation de la rentrée 2016, la Collectivité ouvre un appel à projet en direction de tout organisme ou toute personne physique, afin qu'elle puisse postuler à l'animation d'activités péri-éducatives.

QUI PEUT REpondre A CET APPEL À PROJET ? Conditions d'éligibilité

Les structures répondant à cet appel à projets devront être :

- Des associations déclarées à la D.J.S.C.S
- Des organismes de droit public ou de droit privé.
- Des personnes physiques (formateurs professionnels/ intervenants/ enseignants diplômés et/ou certifiés)...

Dans la mesure où l'organisme pourra être seul responsable de l'encadrement des enfants, ces structures devront respecter la législation et la réglementation en vigueur en matière d'accueil de mineurs.

Elles devront offrir toutes les garanties et compétences relatives au développement de l'enfant, à la méthodologie de projet, au management des ressources. L'association, l'organisme ou la personne physique devront contracter toutes les assurances nécessaires à l'exercice des activités proposées.

OÙ ?

Les ateliers se dérouleront dans les locaux scolaires, les autres équipements municipaux ou dans les locaux de l'association s'ils se trouvent à proximité de l'école et s'ils respectent la législation en vigueur, notamment en termes d'Etablissement Recevant du Public (ERP). Dans ce cas, le déplacement des enfants sera assuré par l'association ou l'organisme. Cependant un accompagnement complémentaire pourra être envisagé en fonction des projets, du nombre d'enfants et du trajet.

L'appel à projet concerne au total **11 écoles** regroupant pour l'ensemble 1792 écoliers. Les sites scolaires concernés se répartissent comme suit :

- Maternelle du Bourg
- Maternelle de Pointe A Retz
- Maternelle de Bosredon
- Maternelle de Vieux-Bourg
- Élémentaire de Vieux-Bourg
- Primaire de Chazeau
- Primaire de Lasserre
- Élémentaire du Bourg
- Élémentaire de Pointe A Retz
- Élémentaire de Bosredon
- Primaire de Perrin.

QUAND ?

Le présent Appel à projet concerne les NAP « Nouvelles Activités Périscolaires ». Ces nouvelles activités démarreront **le 05 septembre 2016**.

A Morne-À-L'eau, l'application de la réforme des rythmes scolaires prévoit **1** « TAP », supplémentaire dans la semaine, pendant toute l'année scolaire.

Ces activités péri-éducatives se dérouleront plus précisément les :

Jeudis : de 13 heures à 16 heures.

A cet effet, une nouvelle organisation de la semaine a été définie (voir EMPLOI DU TEMPS fourni). Dans le cadre de ce nouvel aménagement de la journée de l'enfant, la ville organise le déploiement d'ateliers pour les enfants d'âge maternel et élémentaire dans les **11 écoles** publiques de la ville.

Orientés vers la découverte de nouvelles activités, Les « NAP » doivent être articulés avec le projet d'école et contribués à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants, dans un temps de loisirs.

Les écoles du territoire souhaitent proposer diverses activités dans des domaines variés, selon l'âge et les capacités offertes par les bâtiments scolaires et leur environnement proche.

QUE DOIT-ON ATTENDRE DES « NAP » Temps d'Activité Périscolaire ?

Les activités proposées dans le cadre de cet appel à projet doivent s'inscrire dans les intentions éducatives de la ville, présentées ci-après, et répondre au cahier des charges défini.

En quête d'activités novatrices, différentes des apprentissages effectués à l'école, des pratiques de loisirs collectifs développés en accueil de loisirs ou au sein des associations, ces « NAP » seront néanmoins complémentaires de ces structures et s'articuleront avec elles.

En l'absence de contre-indication médicale, les ateliers proposés seront susceptibles d'accueillir tous les enfants scolarisés y compris ceux en situation de handicap.

LES INTENTIONS EDUCATIVES DE LA VILLE : DEFINITIONS

La Ville dispose depuis 2011 d'un **Projet Educatif Local (PEL)** qui prenant en compte la pluralité des acteurs, des usagers et des aspects du territoire, comporte 5 objectifs principaux :

- Favoriser l'implantation de nouvelles structures d'animation en optimisant leur accueil
- Développer le savoir-vivre en collectivité et la citoyenneté.

- Favoriser l'implantation de structures d'accompagnement des jeunes
- Améliorer la communication concernant l'offre de loisirs.
- Favoriser l'implication des parents d'élèves afin d'améliorer les résultats scolaires.

En lien avec son Projet Educatif Local, la ville a élaboré un **Projet Educatif De Territoire (PEDT)**. Celui-ci a pour objectif de mobiliser toutes les ressources de la ville afin de garantir la continuité éducative.

Le PEDT permet l'organisation d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité des apprentissages scolaires. Il met en place un partenariat entre tous les acteurs éducatifs du territoire, favorise les échanges et contribue à la cohérence de l'offre éducative de la Collectivité.

Il s'agit donc de proposer une cohérence éducative qui doit permettre à chaque enfant de ne pas vivre une journée émiettée entre différents acteurs.

Le **Projet Educatif De Territoire** se définit sur la base des intentions éducatives suivantes : (Afin de vous aider à répondre à cet appel à projet, nous vous précisons ci-dessous les objectifs recherchés dans la mise en œuvre de ces ateliers) :

AXE 1 :
FACILITER L'ACCES AU PLUS GRAND NOMBRE.

Démocratiser l'accès aux activités socio-éducatives.
(Pratiques sportives, artistiques et culturelles, multimédia, d'éveil scientifique, langues vivantes).

Réduire les inégalités sociales

Garantir l'équité territoriale.

Encourager la mixité sociale.

AXE 2 : DEVELOPPER L"ESPRIT CITOYEN ».

Développer l'apprentissage de la
Citoyenneté.
La notion MIEUX- VIVRE ENSEMBLE,
de DEVOIR CITOYEN.

Développer "l'Esprit ECO-CITOYEN »
Sensibiliser au Développement durable,
à la Protection de l'Environnement.

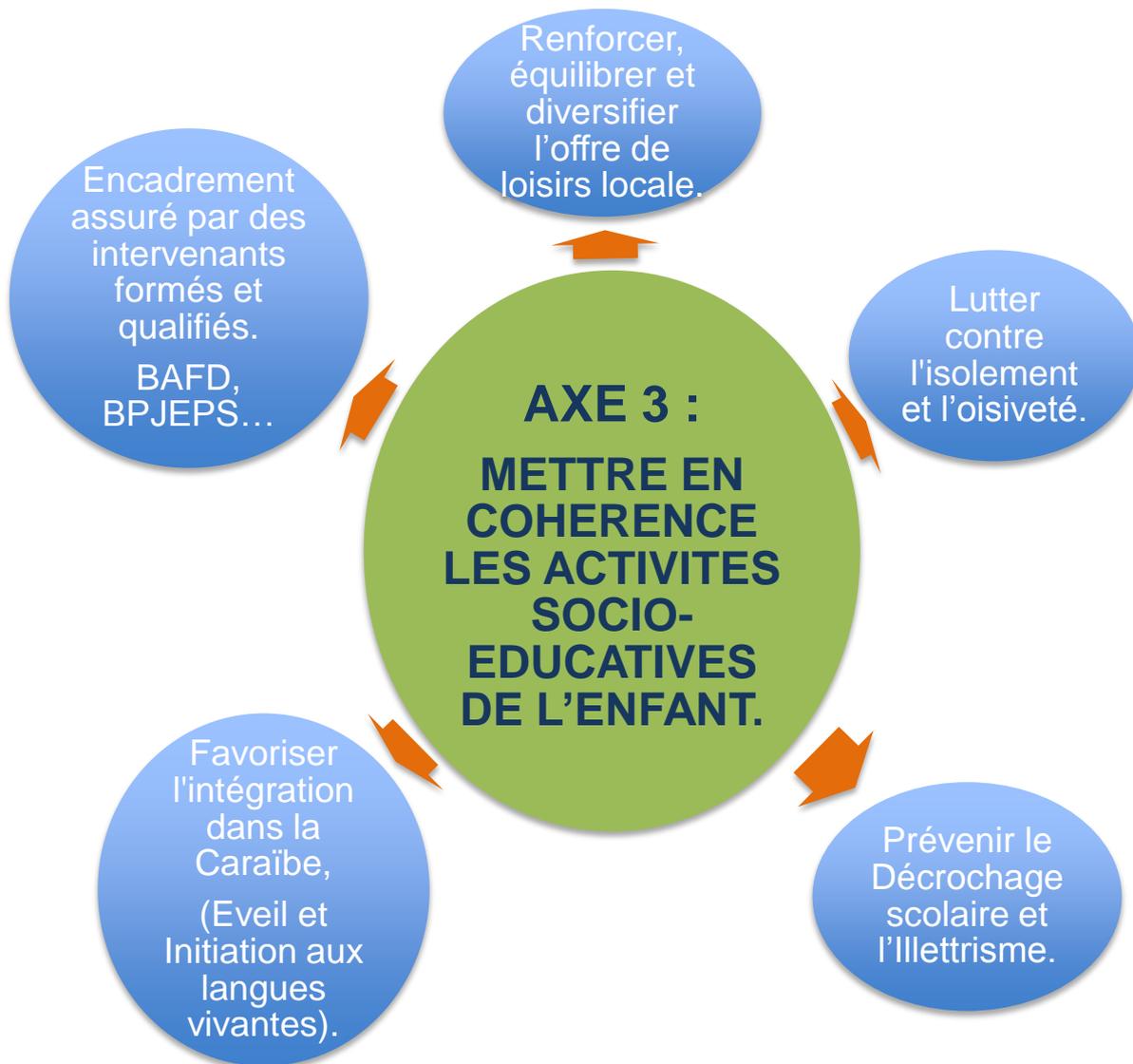
Sensibiliser :
- au RESPECT de Soi, de l'Autre,
- au tout public en prenant en compte la
MIXITE « Filles »/« Garçons »,
- à l'Intégration des personnes en
situation de HANDICAP.

Retrouver une « SOLIDARITE
PERDUE », en privilégiant la relation
humaine.

Favoriser la participation des enfants à
la vie de la « Cité ».

Permettre une ouverture culturelle,
(Rencontres et échanges
interculturels et/ou
intergénérationnels).

Lutter contre toutes les formes de
Discriminations.



**AXE 4 :
DEVELOPPER LES ACTIVITES
MULTIMEDIA, SCIENTIFIQUES
ET TECHNIQUES.**

Optimiser et valoriser l'offre de loisirs existante.

Développer l'apprentissage et l'usage des « NTIC ».
(Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication).

Développer l'inventivité, la créativité et la logique des enfants.

Susciter leur curiosité et Construire leur sens de l'observation, ainsi que leur culture scientifique.

CAHIER DES CHARGES DES ATELIERS.

Les activités proposées dans le cadre du « PEDT », ont vocation à s'adresser à tous les enfants. Elles doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.

Elles ne doivent pas se limiter à des activités dites d'éveil, mais prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement. Elles doivent rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles.

La ville de Morne-À-L'eau attend :

- que les contenus de ces activités soient différenciés en fonction des cycles de l'école primaire pour s'adapter au rythme d'apprentissage et au développement des enfants ;
- que les possibilités d'intervention des structures sur le temps périscolaire soient accrues, concourant ainsi à donner aux enfants une plus grande ouverture sur leur quartier et sur le monde ;
- que ces activités périscolaires contribuent à doter tous les petits Mornaliens, d'un capital commun en leur permettant de construire leur identité personnelle et contribuent à leur émancipation et leur construction en tant que futurs citoyens. Il est nécessaire que l'ensemble de ces activités permette de lutter concrètement contre les inégalités ;
- que les enfants scolarisés en situation de handicap puissent pleinement bénéficier de ces nouvelles activités périscolaires.

Avant tout, ces «NAP» sont des temps récréatifs et ludiques. Ils permettront de proposer aux enfants de l'initiation ou du perfectionnement tout en préservant le plaisir de la pratique.

L'inscription aux « NAP » résulte d'un libre choix, à l'initiative des parents. Ces inscriptions seront gérées par les services de la ville et coordonnées dans chaque école.

QUELS PROJETS D'ANIMATION ?

A l'occasion de la mise en place de cette réforme, la ville souhaite la mise en place de projets ambitieux portant notamment sur les thématiques suivantes :

-  Sciences et technique.
-  Arts vivants et Culture (théâtre, musique, danse, mime, arts visuels, pratiques artistiques)...
-  Expressions manuelles (cuisine, bricolage, modélisme et autres travaux

manuels)...

- ✚ Activités physiques et sportives (Athlétisme, Football, Hand-ball, Canoë kayak)...
- ✚ Actions favorisant le Mieux vivre ensemble et l'Education à l'altérité, prévention des stéréotypes de genre.....
- ✚ Action de prévention (santé, routière)...
- ✚ Patrimoine : découverte de sites...
- ✚ Valorisation des cultures et des langues maternelles...
- ✚ Découverte et initiation aux langues étrangères...
- ✚ Accès aux « NTIC », Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication... (Atelier multimédia, journal et livre numérique).
- ✚ Développement durable, initiation aux éco-gestes, au respect de l'environnement, aux économies d'énergie, au tri sélectif des déchets...
- ✚ Ateliers de sensibilisation (Santé et nutrition)...
- ✚ Autres...

Le nombre d'enfants accueillis dans chaque atelier est fixé sur la base de 18 enfants en élémentaire et 14 en maternelle, en moyenne, au sein des écoles. Le nombre d'enfants pourra changer si les activités se déroulent à l'extérieur de l'école et en fonction des catégories d'âge.

QUELLES SONT LES MODALITES DE SELECTION ?

Les dossiers qui auront satisfait à toutes les modalités de dépôt, décrites en annexe, seront examinés par un jury composé d'élus, de représentants des Services compétents reconnus comme experts.

La sélection des dossiers sera faite sur la base de critères préalablement définis portant notamment sur :

- La conformité du dossier,
- L'adéquation de l'atelier avec le cahier des charges
- La qualité pédagogique du projet,
- L'encadrement de l'action,
- Les références et expériences acquises sur des activités similaires,
- Le montage budgétaire,
- Le coût de l'activité.

La ville de Morne-À-L'eau pourra, en cas de besoin, demander aux candidats toute précision ou pièce qu'elle estimera utile.

A l'issue de l'instruction des dossiers, la ville avisera les porteurs de projets de la validation ou non de leur dossier. Le jury de sélection désignera l'association ou l'organisme retenu et le volume d'activité qui lui est imparti.

Les structures retenues, seront amenées à signer une convention précisant les modalités de réalisation des ateliers. La convention établie entre la structure et la Collectivité définira les modalités de chaque partie.

L'enveloppe budgétaire de l'action sera fonction de la qualité de la prestation, de sa spécificité, des moyens nécessaires à sa réalisation, etc. Les montants accordés (prestations) seront exclusivement dédiés au projet présenté.

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à la ville de Morne-À-L'eau, en cas de notification de refus.

DOSSIER DE CANDIDATURE ET PROCEDURE DE L'APPEL A PROJET

Les associations ou organismes candidats utiliseront le dossier spécifique à cet appel à projets. (Document fourni).

Le dossier est à compléter selon le formulaire ci-joint :

- « Fiche action ». (Une fiche par atelier proposé)

La structure (répertoriée ou non) au service «Culturel» de la ville devra joindre à son dossier :

- Copie des statuts,
- Copie de la publication au Journal Officiel de la déclaration de création de l'association,
- Composition du bureau,
- Dernier procès verbal de son Assemblée générale,
- Copie de l'Attestation d'assurance,
- Copie des Diplômes et/ou Certificats de l'intervenant.

Les dossiers complets devront être déposés en version papier sous pli cacheté contre récépissé ou envoyés par pli recommandé avec accusé de réception

Pour le Mardi 12 juillet 2016 à 12h30 heures.

Délai de rigueur.

La ville de Morne-À-L'eau ne prendra pas en compte les dossiers insuffisamment remplis ou incomplets. Les candidats s'obligent à fournir des renseignements ou des pièces complémentaires en cas de demande de la ville.

Pour toute aide ou renseignement, les candidats peuvent s'adresser à la :

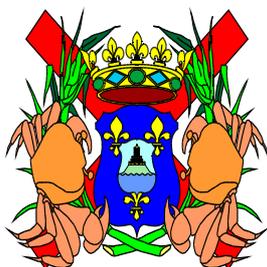
Direction de l'Education et du Temps Libre

Rue GIRARD

97111 MORNE-A-L'EAU

Au 0590-24-71-33.

Courriel : educationettempslibre@mornealeau.fr



Région & Département de la Guadeloupe
COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU

FICHE - ACTION À RETOURNER

(Une fiche par action).

« NAP » NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

MISE EN PLACE DE LA « REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES »

**Direction Education & Temps Libre – Rue GIRARD
97111 MORNE A L'EAU
Tél : 0590 24 71 33 / Fax : 0590 24 52 52 .
Email : educationettempslibre@mornealeau.fr**

FICHE ACTION

1 - PRESENTATION DE STRUCTURE.

- Identification
- Informations administratives

2 - DESCRIPTION ACTION.

- Présentation du projet/action
- Finalité valorisante pour les enfants
- Moyens mis en œuvre
- Encadrement des ateliers (personnel / diplômés requis) /
- Surface nécessaire pour l'atelier /
- Contraintes diverses (bruits)...
- Liste des besoins en matériel
- Budget de l'action
- Evaluation de l'action- Indicateurs retenus- effets attendus

3 - BUDGET PREVISIONNEL.

4 - DECLARATION SUR L'HONNEUR.

5- LISTE DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER.

- Copie des statuts,
- Copie de la publication au Journal Officiel de la déclaration de création de l'association,
- Composition du bureau,
- Dernier procès verbal de son Assemblée générale,
- Copie de l'Attestation d'assurance,
- Copie des Diplômes et/ou Certificats de l'intervenant.

FICHE-ACTION « APPEL A PROJET ».

1- PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Identification

Nom :

Sigle :

Objet :

Activités principales réalisées :

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Adresse site internet :

Adresse de correspondance, si différente du siège :

Code postal : Commune :

L'association est elle (cocher la case) :

Nationale

Régionale

Locale

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association

(indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Identification du Responsable de la structure (président(e) ou autre personne désignée par les statuts).

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Identification de la personne chargée du présent dossier

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

2- DESCRIPTION DE L'ACTION.

Personne chargée de l'action :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Présentation de l'action :

Intitulé de l'action :

Indiquer de quelle thématique relève votre projet

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Sciences et techniques | <input type="checkbox"/> Activités physiques et sportives |
| <input type="checkbox"/> Expressions manuelles | <input type="checkbox"/> Accès aux nouvelles technologies |
| <input type="checkbox"/> Valorisation des langues maternelles | <input type="checkbox"/> Patrimoine : découverte, ateliers... |
| <input type="checkbox"/> Santé et nutrition... | <input type="checkbox"/> Découverte des langues et cultures |
| <input type="checkbox"/> Développement durable | <input type="checkbox"/> Citoyenneté – prévention |
| <input type="checkbox"/> Art et Culture | <input type="checkbox"/> Projets favorisant le mieux vivre ensemble et l'éducation à l'altérité |
| <input type="checkbox"/> Autre | |

PRESENTATION DE L'ACTION :

AXE DU PEDT CONCERNE PAR L'ACTION	
OBJECTIF DU PEDT CONCERNE PAR L'ACTION	

Descriptif : (vous devez décrire et expliquer l'atelier proposé).

Expliquez en quelques lignes l'action que vous comptez mettre en place.

Objectifs de l'action :

(Décrire globalement les objectifs de l'atelier proposé)

Finalité valorisante pour les enfants :

2- DESCRIPTION DE L'ACTION (SUITE).

Public bénéficiaire de votre action :

- Ages et nombre d'enfants prévus :

TRANCHES D'AGE	Nombre d'enfants par atelier
3 ans (Petite section)	
4-5 ans (Moyenne section)	
5-6 ans (Grande section)	
6 ans (CP)	
7-8 ans (CE)	
9-11 ans (CM)	

Durée prévue pour l'action :

Moyens mis en œuvre pour la réalisation de l'action :

ENCADREMENT DES ATELIERS :	
Nombre de salarié(s) mis à disposition pour cette action :	
Qualification du ou des salarié(s) mis à disposition pour cette action	

Surface nécessaire pour l'action :

Liste des besoins en matériel nécessaire à la réalisation de l'atelier :

Contraintes diverses (bruit, climat)...

METHODE D'EVALUATION.

Indicateurs de réussites choisis	
Effets attendus sur le Territoire	
Effets attendus sur les Jeunes	

Information complémentaire éventuelle :

(Eléments que vous jugez nécessaires à l'analyse de votre demande).

3- BUDGET PREVISIONNEL.

CHARGES	Montant ²	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation³	
Autres fournitures		Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		- ACSE/CUCS	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Plaine Commune: EPCI ⁴	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels,		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)	
Charges sociales,		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Autres privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ⁵			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

4- DECLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;

- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

Nom du **titulaire du compte** :

Banque :

Domiciliation :

.....

.....

.....

.....

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

Fait, le

à

Signature originale + cachet
(Pas de signature électronique)

5- LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER.

- Copie des statuts,
- Copie de la publication au Journal Officiel de la déclaration de création de l'association,
- Composition du bureau,
- Dernier procès verbal de son Assemblée générale,
- Copie de l'Attestation d'assurance,
- Copie des Diplômes et/ou Certificats de l'intervenant.